



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 15 avril 2024 à 18 heures 30

N°15-04-2024/25 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ANNEXE REGIE DE TRANSPORTS

L'An deux mille vingt-~~quatre~~, le quinze avril à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du deux avril deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Béatrice LIZIARD, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Jannick RIBAUT, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 6 – Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Josiane SEIGNEUR,

Pouvoirs : 8 – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Daniel BOUYGUES à Jean-Claude CHEVEE, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Catherine CATESSON à Alain VERGNOL, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU, Alain VILLETTE à Marc PETAGNA

Secrétaire de séance : Guillaume CARAYON

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe des transports scolaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats

délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget annexe des transports scolaire de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme au compte administratif par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Guillaume CARAYON,
Le secrétaire de séance



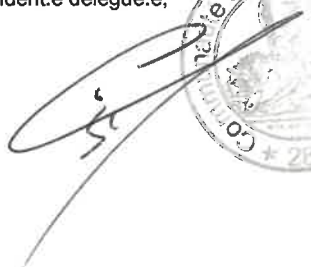


Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.




Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **30 AVR. 2024**
Publication/Notification/Affichage le : **30 AVR. 2024**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,

Résultats budgétaires de l'exercice

39001 - COM COMMUNES DU PERCHE RTS

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	295 877,51	552 963,08	848 840,59
Titres de recette émis (b)	141 979,86	602 979,32	744 959,18
Réductions de titres (c)		70 318,19	70 318,19
Recettes nettes (d = b - c)	141 979,86	532 661,13	674 640,99
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	295 877,51	552 963,08	848 840,59
Mandats émis (f)	33 812,61	538 515,65	572 328,26
Annulations de mandats (g)		10 180,00	10 180,00
Depenses nettes (h = f - g)	33 812,61	528 335,57	562 148,18
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	108 167,25	4 325,56	112 492,81
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

39001 - COM COMMUNES DU PERCHE RTS

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART APPORTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif COM COMMUNES DU PERCHE RTS Investissement Fonctionnement	76 834,76 -3 390,53 73 444,23		108 167,25 4 325,56 112 492,81		185 002,01 935,03 185 937,04
Sous-Total					
TOTAL II	73 444,23		112 492,81		185 937,04
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	73 444,23		112 492,81		185 937,04



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 15 avril 2024 à 18 heures 30

N°15-04-2024/26 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES

L'An deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du deux avril deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Béatrice LIZIARD, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Jannick RIBAUT, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 6 – Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Josiane SEIGNEUR,

Pouvoirs : 8 – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Daniel BOUYGUES à Jean-Claude CHEVEE, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Catherine CATESSON à Alain VERGNOL, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU, Alain VILLETTE à Marc PETAGNA

Secrétaire de séance : Guillaume CARAYON

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe Zones d'Activités de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats

délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget annexe Zones d'Activités de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme au compte administratif par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Guillaume CARAYON,
Le secrétaire de séance




Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.




Certifié exécutoire le présent acte compte tenu de la transmission en Préfecture le : **30 AVR. 2024**
Publication/Notification/Affichage le : **30 AVR. 2024**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,




Résultats budgétaires de l'exercice

39003 - CC DU PERCHE - ZA DE L AUNAY

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	286 872,29	437 504,00	724 376,29
Titres de recette émis (b)	122 514,78	365 632,67	488 147,45
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	122 514,78	365 632,67	488 147,45
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	286 872,29	437 504,00	724 376,29
Mandats émis (f)	249 863,65	242 806,07	492 669,72
Annulations de mandats (g)		38 031,39	38 031,39
Depenses nettes (h = f - g)	249 863,65	204 774,68	454 638,33
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	127 348,07	160 857,99	33 509,12
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

39003 - CC DU PERCHE - ZA DE L AUNAY

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CC DU PERCHE - ZA DE L AUNAY					
Investissement	-34 372,29	34 372,29	-127 349,87		-161 721,16
Fonctionnement	36 717,60	34 372,29	160 857,99		163 203,30
Sous-Total	2 345,31	34 372,29	33 509,12		1 482,14
TOTAL II	2 345,31	34 372,29	33 509,12		1 482,14
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	2 345,31	34 372,29	33 509,12		1 482,14



**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 15 avril 2024 à 18 heures 30

**N°15-04-2024/44 – VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2024
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION VISEE EN PREFECTURE LE 29
AVRL 2024 – SUITE A ERREUR MATERIELLE**

L'An deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du deux avril deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **32** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Béatrice LIZIARD, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Jannick RIBAUT, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **6** – Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Josiane SEIGNEUR,

Pouvoirs : **8** – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Daniel BOUYGUES à Jean-Claude CHEVEE, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Catherine CATESSON à Alain VERGNOL, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU, Alain VILLETTE à Marc PETAGNA

Secrétaire de séance : Guillaume CARAYON

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à déterminer les taux de fiscalité 2024.

Il propose de maintenir en 2024 les mêmes taux qu'en 2023 :

	Taux 2024
Foncier bâti	2.37%
Foncier non bâti	2.75%
Taxe d'habitation additionnelle (Résidence secondaire)	2.51 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	23.98%

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve les taux proposés ci-dessus.

Guillaume CARAYON,
Le secrétaire de séance

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.

Certifié exécutoire le présent acte contre-tenu de la transmission en Préfecture le : 13 0 AVR. 2024
Publication/Notification/Affichage le : 30 AVR. 2024
Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 15 avril 2024 à 18 heures 30

N°15-04-2024/54 – REVALORISATION DES TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION VISEE EN PREFECTURE LE 29 AVRL 2024 – SUITE A ERREUR MATERIELLE

L'An deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du deux avril deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **31** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Béatrice LIZIARD, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Jannick RIBAUT, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **8** – Stéphane COURPOTIN, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Angélique PAILLARD, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Josiane SEIGNEUR,

Pouvoirs : **7** – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Daniel BOUYGUES à Jean-Claude CHEVEE, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Catherine CATESSON à Alain VERGNOL, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU, Alain VILLETTE à Marc PETAGNA

Secrétaire de séance : Guillaume CARAYON

Monsieur le Président propose de revaloriser les tarifs de la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté de Communes du Perche. Il rappelle que sa mise en place date de 2015 et qu'elle n'a que très peu été actualisée depuis.

Après une étude des tarifs dans les territoires voisins et afin de favoriser l'offre en hébergement local, il est proposé de faire évoluer les tarifs, notamment du type d'hébergement majoritairement présent sur le territoire de la CDC du Perche, conformément au tableau ci-dessous :

	Tarif plancher	Tarif plafond	Tarif actuel	Nouveau tarif
Catégorie 1 : Palaces	0,70 €	4,60 €	2,73 €	2,70 €
Catégorie 2 : Hôtels, résidences et meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	3,30 €	1,82 €	1,90 €
Catégorie 3 : Hôtels, résidences et meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	2,50 €	1,08 €	1,20 €
Catégorie 4 : Hôtels, résidences et meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	1,60 €	0,81 €	0,90 €
Catégorie 5 : Hôtels, résidences, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	1,00 €	0,72 €	0,80 €
Catégorie 6 : Hôtels, résidences, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20 €	0,80 €	0,45 €	0,50 €
Catégorie 7 : Terrains de camping et caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air ou parcs de stationnement touristiques	0,20 €	0,60 €	0,36 €	0,40 €
Catégorie 8 : Terrains de camping et caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €	0,18 €	0,20 €
Hébergements non classés	Taux minimum	Taux maximum		
Le taux adopté s'applique par personne et par nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes				
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	1,00%	5,00%	1,00%	2,00%
Hébergements insolites implantés dans l'enceinte d'un établissement reconnu au sens du code du tourisme (hôtel, terrain de camping...) : tarif voté par la CdC dans l'une des 8 catégories d'hébergement touristique				
Hébergements insolites implantés chez un particulier : tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou plafond applicable aux hôtels 4 étoiles (2,30 €)				

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider la proposition de taxe de séjour.

Guillaume CARAYON,
Le secrétaire de séance



Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : **30 AVR. 2024**
Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,

30 AVR. 2024

